



TRIAGE FORESTIER INTERCOMMUNAL DU SIGNAL DE BOUGY

FECHY - BOUGY-VILLARS - ALLAMAN - PIZY - GIMEL

Garde forestier - François MARTIGNIER - 079 486 96 23

francois.martignier@vd.ch

Monsieur Madame



Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Localité: _____

No téléphone/mobile: _____

Date de la commande : _____

Mois de livraison souhaitée pour le bois sec : _____

BULLETIN DE COMMANDE (prix en CHF)

Bois de feu hêtre vert (les livraisons ont lieu à la fin de l'hiver)

Conditionnement	Volume (stère)	Prix unitaire	Total
Livré chez vous		105.00	
Livré chez vous et scié à 50 cm		130.00	
Livré chez vous et scié à 33 cm		130.00	
Livré chez vous et scié à 25 cm		135.00	
TOTAL			

Vous avez la possibilité d'acheter du bois de feu en forêt.

Bois de feu hêtre sec

Conditionnement	Volume (stère)	Prix unitaire	Total
Livré chez vous et scié à 50 cm		160.00	
Livré chez vous et scié à 33 cm		160.00	
Livré chez vous et scié à 25 cm		165.00	
1/2 stère livré chez vous et scié à 50, 33, 25 cm	Longueur	100.00	
Carton de bois d'allumage de 6 kg		10.00	
TOTAL			

Si vous désirez que l'on empile le bois, il vous en coûtera CHF 30.- par heure. Si le bois est livré dans des big-bags, une fois que ceux-ci sont vidés, merci d'appeler l'employé communal 079 205 30 82 pour qu'il les récupère. Si vous désirez les garder, ils seront facturés au prix de CHF 25.-/pièce. Ces prix sont valables jusqu'au 30 septembre 2010.

Bulletin à retourner à François Martignier (garde forestier, Rue de la Chomaz 1, 1188 Gimel)

Fax 021 828 30 82 / Tél. 021 828 30 70 / Mobile 079 486 96 23 / francois.martignier@vd.ch

Vous pouvez également retourner ce bulletin au **greffe municipal de votre commune** du Triage.



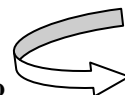
Nos forêts sont gérées de manière durable. La certification a été réalisée selon les directives des labels FSC, Q+ bois et PEFC.

Numéro de certification : FSC - SGS - FM / COC - 1253 // Label Q, bois / PEFC

Reg. N.°299 (Commune de Gimel) N° 300 - (Commune de Bougy-Villars)

N°301 (Commune de Féchy) / - SCES 062

Conseils pratiques au verso



- **Commander du bois au triage est une décision sage**
- **Votre investissement reste en main communale**
- **Assurant une qualité de bois maximale**

Quelques recommandations pour sécher correctement votre bois de cheminée.

1. Le bois doit toujours être posé sur des bases d'au moins 20 cm de hauteur, il ne doit pas avoir de contact direct avec le sol. Laisser au minimum 50 cm entre les piles afin qu'il soit aéré.
2. En séchant, votre pile bouge, pour qu'elle ne risque pas de verser, il faut l'incliner contre le mur. Laisser au sol un espace entre la paroi et le bois.
3. Pour sécher correctement, le bois doit être ventilé, le vent doit le traverser, il ne doit pas recevoir la pluie.
4. Pour le couvrir, les bâches ont moins de prise au vent et sont moins dangereuses que les tôles. C'est important de les fixer solidement pour éviter qu'elles ne s'envolent.
5. Les quartiers sèchent mieux que les rondins.
6. Il faut compter 2 ans de stockage pour que le bois soit bien sec.
7. Si vous devez réduire du bois dans votre garage, faites-le de préférence après quelques jours au soleil.

